

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 mai 2023

NOTE DE PRESENTATION

OBJET : Mise en place d'un deuxième service d'autopartage – approbation de la convention avec la société Getaround

Rapporteur : Patrice Pattée

Lors de sa séance du 3 février 2022, le conseil municipal a décidé le déploiement d'une offre d'autopartage sur le territoire de la ville avec la société Communauto.

L'accès à un service d'autopartage constitue une alternative à la possession d'une voiture et encourage les citoyens à engager une expérience de démotorisation en exploitant la multiplicité de l'offre modale pour satisfaire leurs besoins de mobilité (transport public, marche, vélo, covoiturage et bien sûr autopartage) en faisant des économies et en limitant l'empreinte environnementale de ses déplacements.

Le service d'autopartage Communauto intègre l'application Île-de-France Mobilités : il suffit d'un passe Navigo (et d'un permis de conduire) pour réserver une voiture ou un utilitaire sur un court trajet.

Depuis l'ouverture de trois stations (Hôtel de ville – rue Houdan, Robinson – avenue de la gare et Blagis – rue de Bagneux) en mars 2022, le service a conquis les Scéennes et Scéens. Au cours des 12 premiers mois du service, les véhicules ont été loués plus de 500 fois avec une activité très soutenue sur la station Hôtel de ville et une montée en puissance très significative de la station Blagis.

Face à cet intérêt de nos concitoyens pour cette offre d'autopartage, en accord avec la société Communauto, l'offre sera renforcée dans le cadre de la convention qui a été signée en février 2022 en créant une quatrième station dans le quartier du Petit Chambord.

Il est proposé de diversifier cette offre avec le déploiement de nouvelles stations d'un deuxième acteur de l'autopartage : Getaround.

La société Getaround propose de déployer une flotte de cinq véhicules dans un premier temps, répartie sur quatre stations et prévoit la possibilité d'ajuster ou de compléter son offre de véhicules en suivant au plus près les données d'usage :

- avenue Clemenceau (1 station d'une voiture),
- avenue Jean-Perrin (1 station d'une voiture),
- avenue Diderot (1 station d'une voiture),
- rue du Lycée (1 station de deux voitures).

La convention d'occupation est proposée pour une durée de trois ans.

L'occupation du domaine public sera soumise à la perception d'une redevance d'occupation s'élevant à 250 € par voiture et par an au titre de l'activité d'autopartage.

Cette offre apparaît comme complémentaire de celle de Communauto, notamment pour les locations de véhicules pour une journée ou plus, 20 kms étant inclus par jour de location.

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir décider la mise en place d'un deuxième service d'autopartage sur le domaine public de Sceaux avec la société Getaround.